



La buvette du club

Mise en place

- Informer la municipalité de la mise en place d'une buvette
- Trouver ou disposer d'un local adéquat à la mise en place d'une buvette
 - Proche du terrain principal du club
 - Sécurisé
 - Pouvant stocker ou être réapprovisionné rapidement
- Définir l'offre et afficher les prix des consommations proposées
- Ne pas vendre d'alcool dans la buvette du club

Gestion de la buvette

- Nommer un responsable buvette chargé des stocks, de la caisse et des achats
- Préparer une caisse contenant toujours la même somme au début du week-end
- Plusieurs personnes peuvent se relayer à la gestion de la buvette selon l'équipe qui joue
- Acheter en grande quantité pour faire diminuer les prix
- Vendre des cannettes (longue conservation) ou au verre (plus de bénéfices)



- Ne vendez pas trop de boissons, nous vous conseillons 4 boissons variées (Cola, orangeade, thé glacé, café)
- Votre buvette peut aussi servir de boutique pour votre club
- Une association peut disposer de 10 autorisations de 48h de vente de boissons alcoolisées sur une année